

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 16-août-2021

Numéro de révision 1

## RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Codes produit** HLC500-11  
**Nom du produit** Corning® Gosselin™ Water Sampling Square HDPE Bottle, 20 mg/L Sodium Thiosulfate  
**Substance pure/mélange** Substance

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Non destiné à une utilisation diagnostique ou thérapeutique

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Nom de la société**  
Corning Gosselin SAS  
Life Sciences  
123, route de Caëstre  
CS 40019 Borre  
59529 Hazebrouck Cedex - France

**Importateur**  
Corning B.V.  
Fogostraat 12  
1060 LJ Amsterdam, The Netherlands  
+31-(0)20-6557928

**Adresse e-mail** ScientificSupportEMEA@Corning.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Chemtrec: +1-800-424-9300 (USA), +1-703-527-3887 (International; Call collect)  
Chemtrec Customer Number: CCN5688\*

| Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008 |                       |
|---|-----------------------|
| Europe  | 112                   |
| Autriche  | +43 1 406 43 43       |
| Belgique  | +359 2 9154 233       |
| Danemark  | +45 8212 1212         |
| Finlande  | 0800 147 111          |
| France  | + 33 (0)1 45 42 59 59 |
| Allemagne   | 06131-19240           |
| Irlande   | 353 (1) 809 2166      |
| Italie  | 800-883300            |
| Pays-Bas  | +31(0)30 274 8888     |
| Norvège   | 22 59 13 00           |
| Pologne   | (12) 411 99 99        |
| Portugal  | +351 800 250 250      |
| Espagne   | 34 91 562 04 20       |
| Suède   | 112                   |
| Suisse  | 145                   |
| Royaume-Uni   | 08454 24 24 24        |

## RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Cette substance est classée comme non dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Cette substance est classée comme non dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

### **Mentions de danger**

Cette substance est classée comme non dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

## 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants**

### 3.1 Substances

| Nom chimique       | N° CE | Numéro CAS | % massique | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Numéro d'enregistrement REACH |
|--------------------|-------|------------|------------|---|-------------------------------|
| sodium thiosulfate | -     | 10102-17-7 | 90-100     | Aucune donnée disponible                                  | Aucune donnée disponible      |

### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## **RUBRIQUE 4 : Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Inhalation</b>           | Transporter la victime à l'air frais.   |
| <b>Contact oculaire</b>     | Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.<br>Consulter un médecin.              |
| <b>Contact avec la peau</b> | Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. |
| <b>Ingestion</b>            | Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau.  |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

## **RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

**Incendie majeur** PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

**Moyens d'extinction appropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

## **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Aucune information disponible.

## **5.3. Conseils aux pompiers**

**Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

# **RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

## **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

## **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

## **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

## **6.4. Référence à d'autres rubriques**

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

# **RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage**

## **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

## **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Ces informations sont fournies dans la présente Fiche de données de sécurité.

## **RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

#### **Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### **Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Aucun équipement de protection spécifique exigé.

**Protection de la peau et du corps** Aucun équipement de protection spécifique exigé.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques**

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Aucune information disponible  
**Aspect** Aucune information disponible  
**Couleur** Aucune information disponible  
**Odeur** Aucune information disponible  
**Seuil olfactif** Aucune information disponible



**Matières incompatibles**                      Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

**Produits dangereux résultant de la décomposition**    Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

**RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Informations sur les voies d'exposition probables**

**Informations sur le produit**

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Inhalation</b>           | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. |
| <b>Contact oculaire</b>     | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. |
| <b>Contact avec la peau</b> | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. |
| <b>Ingestion</b>            | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. |

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Symptômes**                                      Aucune information disponible.

**Mesures numériques de toxicité**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Toxicité aiguë**

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

|   |                                |
|---|--------------------------------|
| <b>Corrosion/irritation cutanée</b>                 | Aucune information disponible. |
| <b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b> | Aucune information disponible. |
| <b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>      | Aucune information disponible. |
| <b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>     | Aucune information disponible. |
| <b>Cancérogénicité</b>                              | Aucune information disponible. |
| <b>Toxicité pour la reproduction</b>                | Aucune information disponible. |
| <b>STOT - exposition unique</b>                     | Aucune information disponible. |
| <b>STOT - exposition répétée</b>                    | Aucune information disponible. |
| <b>Danger par aspiration</b>                        | Aucune information disponible. |

## RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Aucune information disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Aucune information disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

## RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

**IMDG** Non réglementé

**RID** Non réglementé

**ADR** Non réglementé

**IATA** Non réglementé

## RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

### Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

### Inventaires internationaux

|                  |   |
|------------------|---|
| TSCA             | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| DSL/NDSL         | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| EINECS/ELINCS    | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| ENCS             | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| IECSC            | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| KECL             | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| PICCS            | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| AICS (Australie) | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |

### Légende :

- TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
- DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
- EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
- ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
- IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
- KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
- PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
- AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

## RUBRIQUE 16 : Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

### Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

|         |                                 |      |  |
|---------|---------------------------------|------|--|
| TWA     | TWA (moyenne pondérée en temps) | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis) |
| Plafond | Valeur limite maximale          | *    | Désignation « Peau »                                 |

| Méthode de classification                                 |                   |
|---|-------------------|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée  |
| Toxicité aiguë par voie orale                             | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée                           | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz                       | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs                   | Méthode de calcul |

|   |                   |
|---|-------------------|
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée                          | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire          | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire                          | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée                               | Méthode de calcul |
| Mutagénicité  | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité                                       | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction                         | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique                              | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée                             | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë                              | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique                          | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration                                 | Méthode de calcul |
| Ozone   | Méthode de calcul |

#### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agency for Toxic Substances and Disease Registry (ATSDR)  
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV  
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)  
Base de données sur les substances dangereuses  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Classification SGH, Japon  
Australia National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme (NICNAS)  
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)  
National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)  
NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)  
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)  
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation  
Organisation mondiale de la santé

Date de révision 16-août-2021

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**

Europe

Full process, including GHS and Transportation Wizards

#### EU SDS version information - EGHS

UL release date: 17 June 2020  
GHS Revision 7